



Ras al-Khaimah, l'un des paradis exotiques de la finance opaque, où le groupe Helin s'est installé en 2009.

## « Dubai Papers »

# LES DESSOUS DE L'ARNAQUE AU FISC BELGE

Un mafieux russe, une femme d'affaires belge cachée derrière une offshore panaméenne, des hommes de paille et des rabatteurs de clients actifs en Belgique... Paris Match poursuit son exploration des « Dubai Papers », l'énorme « leak » financier dévoilé l'année dernière par L'Obs. Au cœur des révélations, le groupe Helin du prince Henri de Croÿ, vaste réseau soupçonné de pratiquer la fraude fiscale et le blanchiment de capitaux depuis l'émirat arabe de Ras al-Khaimah, où il s'est implanté en 2009.

Une enquête de **Frédéric Loore**

Le réseau Helin est un théâtre d'ombres. Les silhouettes qui s'y agitent demeurent insaisissables tant qu'on ne peut accéder à la source lumineuse qui les projette. Grâce aux « Dubai Papers », il est possible de passer de l'autre côté du miroir aux alouettes tendu par Henri de Croÿ (HdC) et ses associés. On y découvre alors une machinerie bien rodée, mise au service de numéros de prestidigitateurs qui varient sans cesse, mais qui ont toutefois en commun de faire passer des vessies pour des lanternes.

Parmi les nombreux tours de passe-passe contenus dans les fichiers éventés voici un peu plus d'un an, il en est un qui s'est joué sur la scène belge, dont les illusionnistes et les bateleurs de Helin se sont appliqués à faire un modèle du genre. Il s'appelle « Vandalia », du nom de l'offshore panaméenne au centre de l'opération magique ayant consisté à faire

disparaître son bénéficiaire économique. Paris Match vous en révèle les secrets.

La société Vandalia Investment SA a été enregistrée au Panama, l'un des paradis exotiques de la finance opaque, le 26 septembre 1985. Cette offshore a été constituée pour occulter le bénéficiaire économique des fonds ayant notamment servi à faire l'acquisition, trois ans plus tard, d'un appartement de standing situé dans la commune d'Uccle. Mais qui se cache derrière ce paravent ? Les registres que nous avons pu consulter renseignent qu'en 2010, c'est-à-dire au moment du rapatriement de l'offshore en Belgique, outre les habituels prête-noms locaux, un trio d'Irlandais assurait la gestion officielle de la structure. En réalité, il s'agissait d'hommes de paille, tous trois impliqués dans les affaires du prince de Croÿ, dont un en particulier, Tom Donovan, sur lequel nous reviendrons.

Des gestionnaires bidon car, ainsi que le dévoile la malle aux trouvaill

des « Dubai Papers », la véritable bénéficiaire économique et gestionnaire réelle de l'offshore panaméenne est une Belge, aujourd'hui âgée de 67 ans. Nous l'appellerons « Madame Chantal ». Au tout début de l'année 2010, après avoir profité durant un quart de siècle du climat fiscal très ensoleillé de la mer des Caraïbes, cette offshore a soudain été redomiciliée en Belgique avec l'aide d'Henri de Croÿ. De toute évidence, Madame Chantal était assez pressée. En atteste un mail du 2 janvier 2010 dans lequel HdC écrit à l'un de ses collaborateurs au sujet du transfert du siège social de Vandalia : « Le client est impatient. »

Le motif de cet empressement n'est pas relaté. Mais tout porte à croire que la signature annoncée d'une nouvelle convention (déjà paraphée) entre la Belgique et le Panama, portant sur l'échange d'informations bancaires et fiscales, a alarmé Chantal qui redoutait d'être subitement identifiée. A partir de là, elle a sollicité son conseiller juridique afin que ce dernier lui trouve une solution de rapatriement anonyme et « tax free » de l'offshore. L'avocat s'est alors tourné vers le groupe Helin qui lui a concocté un montage sur mesure, destiné à blanchir les actifs de la société. A tout le moins, le bien immobilier acquis trente ans auparavant dans l'une des communes huppées de l'agglomération bruxelloise, dont la valeur a bénéficié de la flambée des prix.

### La métamorphose

La première étape du montage a consisté à déménager le siège social de Vandalia Investment en Belgique. A Louvain-la-Neuve plus exactement. Ensuite, la métamorphose de l'offshore s'est poursuivie avec l'adoption d'une nouvelle forme juridique et la modification de sa dénomination et de son objet social. C'est ainsi qu'en mars 2010, la société anonyme de droit panaméen s'est transformée en une société immobilière privée à responsabilité limitée de droit belge. Appelons-la « Kiwi SPRL ».

Le gérant de Kiwi, au moment de son implantation sur le sol belge, n'était autre que l'Irlandais Tom Donovan, alias « Tom » chez Helin, l'un des collaborateurs du prince de Croÿ et son principal homme de paille dans quantité de combines du groupe. Chez Vandalia comme chez Kiwi, c'est précisément le rôle qu'il a tenu afin de laisser Madame Chantal dans l'ombre. La domiciliation

de la SPRL n'était pas non plus anodine : l'adresse renvoyait à une fiduciaire louvernaise spécialisée dans l'expertise comptable et le conseil fiscal. Il s'agissait du cabinet (fusionné depuis) de Guy Ollieuz, dont l'une des matières de prédilection est, d'après son profil, « l'optimisation fiscale du patrimoine privé tant en Belgique qu'à l'étranger ». Son CV professionnel omet cependant de mentionner qu'il a également été un important rabatteur de clients chez Helin. Les « Dubai Papers » font d'ailleurs apparaître qu'en 2008, sa société a secrètement cédé des parts à HdC.

En septembre 2010, le premier écran de fumée ayant produit son effet de masquage, les hommes de paille agissant à titre fiduciaire pour Chantal ont transmis les parts sociales de Kiwi et le mandat de gérant à... Chantal, faisant croire de cette manière qu'elle n'était pas la bénéficiaire économique antérieure de la société. C'est à ce moment que le siège de la SPRL a été déplacé de Louvain-la-Neuve : une première fois à Saint-Gilles et, près de deux ans plus tard, en juillet 2012, à Ixelles. Dans les deux cas, il a été réimplanté à l'adresse des cabinets successifs de l'avocat de la nouvelle gérante. Avocat qui n'est pas un inconnu : c'est lui aussi un proche d'Henri de Croÿ, apporteur d'affaires



Le prince de Croÿ est désormais visé par des enquêtes en Belgique, en France et en Suisse.

juteuses et dont Paris Match a révélé l'implication dans les circuits d'Helin (notre édition du 17/10/2019). Il s'agit de M<sup>e</sup> Arnaud Jansen.

### « Tu t'occupes de tout »

D'après nos documents, le juriste a été à la manœuvre d'un bout à l'autre de l'opération. Entre autres mails, celui que lui a adressé HdC le 23 novembre 2009 permet de mesurer ce qu'a été sa participation concrète. Il est question dans ce courriel du montant de la commission empochée par le prince pour ses services. Ce dernier lui écrit : « Cher Arnaud (...) Solution 1 : 5 000 euros. Solution 2 : 10 000 euros. Pour peu que tu t'occupes de la rédaction de toutes les conventions, des relations avec le notaire belge ou le cas échéant les administrations belges. Ces frais ne comprennent pas les frais extérieurs. Pour l'instant, je n'en vois que deux : frais du correspondant de la société offshore, frais de notaire. »

La suite montre que l'avocat d'affaires a piloté toutes les étapes du transfert de Vandalia Invest vers la Belgique. Durant cette période, la question de la taxation de la plus-value sur l'immeuble d'Uccle a été posée par le notaire belge en charge des actes officiels. C'est alors qu'Arnaud Jansen a consulté pour avis l'un de ses confrères, M<sup>e</sup> Thierry Afschrift, le conseiller fiscal le plus célèbre du royaume, vieille connaissance d'Henri de Croÿ, également apporteur pour le groupe Helin selon les « Dubai Papers » (Paris Match du 17/10/2019). Dans son analyse de cas datée du 1<sup>er</sup> avril 2010, ce dernier conclut à une exonération de la taxe sur la plus-value immobilière mais, précisons-le, ici en application de la législation en vigueur. Rien ne peut donc lui être reproché sur ce point. Néanmoins, pouvait-il ignorer qu'on le consultait au sujet d'un bien destiné à être blanchi ? Compte tenu de son très haut niveau d'expertise et de sa connaissance de la nature des activités de Helin, il est permis d'en douter. En tout état de cause, son avis écrit a levé les inquiétudes manifestées par le notaire qui bloquait le transfert.

### Un si petit monde

Lorsqu'on pousse les investigations plus loin, on découvre que le hasard ne doit rien à la mise en relation de tous les protagonistes de cette histoire. Comme nous allons le voir, l'offshore rapatriée de Panama a atterri en pays

de connaissance.

Tout d'abord, Madame Chantal est la fondée de pouvoir d'une fondation privée, active en Belgique et à l'étranger dans le domaine éducatif, humanitaire et médical. Cette institution a son siège à l'adresse professionnelle du secrétaire général, qui n'est autre qu'Arnaud Jansen. Mais ce n'est pas tout. L'un des administrateurs de ladite fondation est le patron d'un groupe d'édition francobelge qui compte parmi son actionariat la filiale d'une « stichting » (fondation) basée aux Pays-Bas. Or, comme Paris Match l'a révélé dans son édition d'octobre dernier, cette « stichting » a bénéficié d'un système de fausse facturation mis en place par le groupe d'Henri de Croÿ avec l'aide active de... M<sup>e</sup> Jansen.

Poursuivons : Guy Ollieuz, le relais d'Helin chez qui la SPRL Kiwi a été initialement domiciliée à Louvain-la-Neuve, n'était sans doute pas un illustre inconnu pour Madame Chantal au moment où elle a décidé de ramener son offshore sur le sol belge. En effet, tous deux sont membres d'un prestigieux cercle d'affaires, parfaitement honorable au demeurant, qui rassemble des entrepreneurs, mais également des personnes issues du monde de la politique et des médias. Chantal y est renseignée comme administratrice d'une société active dans le négoce du vin.

De toute évidence, la pieuvre Helin a vu l'opportunité d'étendre ses tentacules à l'intérieur de ce cercle, certainement identifié comme un vivier de premier choix pour ses rabatteurs. Parmi les membres de ce club très fermé, on trouve en effet un autre client de HdC, et pas n'importe lequel. Toujours selon les « Dubai Papers », il s'agit d'un homme d'affaires qui a disposé d'au moins cinq offshore dans deux paradis fiscaux : l'archipel des Marshall, dans l'océan Pacifique, et Ras al-Khaimah, l'émirat arabe où Helin s'est implanté en 2009. Ce ne sont pas moins de huit millions d'euros issus de ses propres avoirs que ce chef d'entreprise actif dans le secteur des télécommunications a confié au prince. Les « Dubai Papers » identifient Guy Ollieuz comme apporteur de ce client.

D'autres ramifications apparaissent encore. Elles forment cette nébuleuse qui donne le vertige au premier regard. Mais dès lors qu'on se donne la peine de l'observer plus attentivement, on finit par s'apercevoir que ce n'est rien d'autre qu'un tout petit monde. (Suite page 78)



# LE PRINCE, LE « VOLEUR DANS LA LOI » ET LA BLANCHISSERIE

Une enquête de **Frédéric Loore**

**F**ace aux lourds soupçons et même aux accusations qui pèsent sur lui, Henri de Croÿ (HdC) conteste tout agissement illégal. Si l'on voulait résumer son argumentaire de défense récurrent, une formule lapidaire serait celle-ci : « Je pratique l'optimisation fiscale licite au bénéfice de clients respectables. » Mais c'est sans compter sur les « Dubaï Papers », qui autorisent une tout autre lecture des activités du « prince noir » et de son groupe. Démonstration...

Les frères Emmanuel et Henri de Croÿ diront volontiers qu'ils ont toujours été attentifs à la sélection de leur clientèle (entrepreneurs, riches familles, héritiers). Ce ne sont pourtant pas les scrupules qui les ont étouffés lorsqu'il s'est agi d'établir les meilleures relations avec un membre du crime organisé. En l'occurrence, Monsieur B. Officiellement, c'est un homme d'affaires ukrainien de 69 ans, actif dans le domaine du fret maritime au départ des ports sur la mer Noire. Il est par ailleurs étroitement lié à une compagnie israélienne implantée à Tel Aviv, codirigée par son demi-frère et l'une de ses filles. C'est

*Les « Dubaï Papers », des dizaines de milliers de fichiers qui conduisent au cœur du réseau Helin.*

cette entité qui était cliente de Helin.

Voilà pour la carte de visite. Toutefois, selon nos informations, Monsieur B. est un repris de justice. Il a à son passif au moins trois condamnations à des peines allant de six mois à neuf ans d'emprisonnement. Mais surtout, certaines sources allemandes bien informées le désignent comme un « voleur dans la loi », sinistre distinction réservée aux membres du cercle très fermé des criminels formant « l'élite » de ce qu'on nomme communément la « mafia russe ».

Rien de tout ceci n'a semblé rebuter les frères de Croÿ. Au contraire, dans un mail daté du 14 février 2007, adressé notamment à Henri, Emmanuel demande à leur collaboratrice de préparer une lettre de recommandation destinée à la banque UBS sur papier à en-tête où devra figurer le texte suivant : « C'est avec grand plaisir que je recommande Monsieur B. Je le connais, maintenant, depuis plus de dix ans, et j'ai pu apprécier son sérieux et son intégrité irréprochable au cours de nos relations professionnelles. » On apprend ensuite que les deux partenaires ont été mis en contact par « l'ancien directeur du département juridique d'ABN-AMRO Bank (Luxembourg) où Monsieur B. était client ». Cet ex-cadre de

la banque néerlandaise s'appelle François Dejardin. Belge, originaire de Verviers, conseiller juridique, il a fait toute sa carrière dans la finance. Ami de longue date de HdC, il l'a rejoint en 2013 pour occuper le poste de manager de Helin International FZE à Ras al-Khaimah. Dans une interview accordée à L'Obs l'an dernier, il a expliqué ne pas comprendre ce qui avait été fait à son insu à l'intérieur du groupe, où il prétend avoir été « un simple exécutant ».

La suite du mail dicté par Emmanuel de Croÿ au sujet de Monsieur B. est édifiante : « Nous avons eu l'occasion de travailler ensemble sur de nombreux dossiers avec notre plus grande satisfaction. Nous l'avons notamment amplement conseillé dans la structuration juridique et financière de son groupe, en particulier lors de l'établissement des sociétés de son groupe en Suisse. Des membres de la direction de Jawer (future Helin, NDLR) tiennent des postes d'administrateur et d'actionnaire dans ces sociétés. »

A en croire les « Dubaï Papers », l'estime portée à leur client par les frères de Croÿ ne se limitait toutefois pas au cadre professionnel. Elle était d'ailleurs visiblement réciproque, au point qu'en 2009, Henri et son épouse ont été conviés au mariage de l'une des filles de Monsieur B. à Saint-Moritz, opulente station des Alpes suisses. Ils s'y sont rendus à n'en pas douter, puisque dans un mail du 21 décembre 2009, HdC écrit : « Ce mariage était fantastique, nous l'avons tellement apprécié. » L'année suivante, il recevait une invitation pour participer à la célébration des 60 ans de B. à l'hôtel Hilton de Tel Aviv.

## Réseau souterrain

« Je n'ai pas mis en place un système de blanchiment d'argent ou de fraude.

François Dejardin, l'ex-manager du groupe Helin à Ras al-Khaimah.



Je pratique l'optimisation fiscale. Ce n'est peut-être pas très moral pour certains, mais ce n'est pas illégal. » Voilà en substance ce que confiait, en octobre 2018, le fondateur de Helin au quotidien suisse Le Matin. Les justices belge, française et helvétique qui enquêtent désormais sur ses activités diront si le groupe est ou non une boîte noire de la finance internationale.

En attendant, l'analyse des « Dubaï Papers » conduit obligatoirement à considérer qu'en fait d'ingénierie fiscale, la pratique du prince et de ses associés relève davantage de la fraude grave et organisée. Le plus souvent, les techniques qu'ils utilisent consistent à occulter tantôt un patrimoine, tantôt les revenus de ce patrimoine. Les capitaux confiés à Helin peuvent être soit illégaux, soit légaux, mais dans ce cas leurs détenteurs ne souhaitent pas déclarer les revenus qu'ils en tirent. Enfin, autre exemple rencontré dans les divers montages : le transfert de bénéfices d'exploitation vers des paradis fiscaux afin d'échapper à l'impôt. Au travers de tous les dossiers de ce type analysés par Paris Match, une constante se dégage : le recours aux fausses factures. Or, l'usage de faux en écriture exclut d'office que l'on puisse parler d'optimisation fiscale.

Morceau choisi parmi tant d'autres : M. est le patron de la société « AAA International » (nom d'emprunt), spécialisée dans le conseil en intelligence économique auprès de grands groupes

multinationaux, de cabinets d'avocats et de PME. M. désire mettre à l'abri du fisc une partie significative de ses honoraires. Il requiert à cette fin les services de Helin, qui lui monte un circuit d'évasion fiscale calqué sur un schéma que l'on retrouve assez classiquement dans les « Dubaï Papers ». Comment ça marche ?

Helin se sert d'Europe Master Direct Limited (EMD), une société écran basée à Bristol en Angleterre, pour adresser des factures reposant sur des transactions totalement imaginaires à AAA International. Le but étant bien entendu de réduire le bénéfice taxable de l'entreprise. Et de l'imagination, M. n'en manque pas dès le moment où il s'agit de fournir des idées de facturation à EMD. Par exemple, dans un courrier adressé à l'une des associées du prince de Croÿ, il lui écrit : « Comme nous en avons convenu avec Henri, tu voudras bien trouver ci-joint un DVD sur lequel j'ai gravé une étude sur la désalinisation de l'eau de mer que j'ai achetée l'année dernière à Europe Master. J'y ai joint une étude sur les brevets que je pourrais bien lui acheter un jour. » D'autres factures bidon apparaissent dans les documents, libellées pour des montants divers et comportant toujours des objets fictifs en relation avec le business de la société.

Il reste ensuite à faire revenir l'argent ainsi évadé vers le client, en toute discrétion et après avoir prélevé une commis-

sion de 5 % en moyenne. L'astuce trouvée par HdC s'appuie sur un système de cartes bancaires anonymes émises par la FBME, une banque chypriote. Pour ce faire, Helin utilise une autre de ses filiales opaques, nommée Alias Trust Management. Celle-ci ouvre un compte auprès de la FBME et le provisionne grâce aux sommes versées par M. à Euro Master Direct. Une carte de débit vierge reliée à ce compte est alors éditée par la FBME et remise à M., qui n'a plus qu'à retirer son propre cash dans n'importe quel distributeur automatique. Cette magouille a fonctionné de 2008 à 2014, jusqu'à ce qu'un scandale de blanchiment provoque l'arrêt des activités de la FBME Bank Ltd. A partir de cette date, le prince de Croÿ a opté pour une formule encore moins traçable de cartes prépayées rattachées à des prête-noms.

Beaucoup d'argent a disparu par le trou noir de ce réseau souterrain. Les relevés bancaires que Paris Match a pu examiner pour les années 2008 à 2011 parlent d'eux-mêmes : sur un montant de 146 550 euros « facturés » durant cette période à AAA International, M. a récupéré à l'arrivée 117 856 euros fatalement non imposables, tandis que Helin s'est octroyé au passage 28 694 euros. Et encore ne s'agit-il là que d'un assez « modeste » client. Certains autres, bien plus fortunés, ont fait tourner la blanchisserie du prince à plein régime. ■

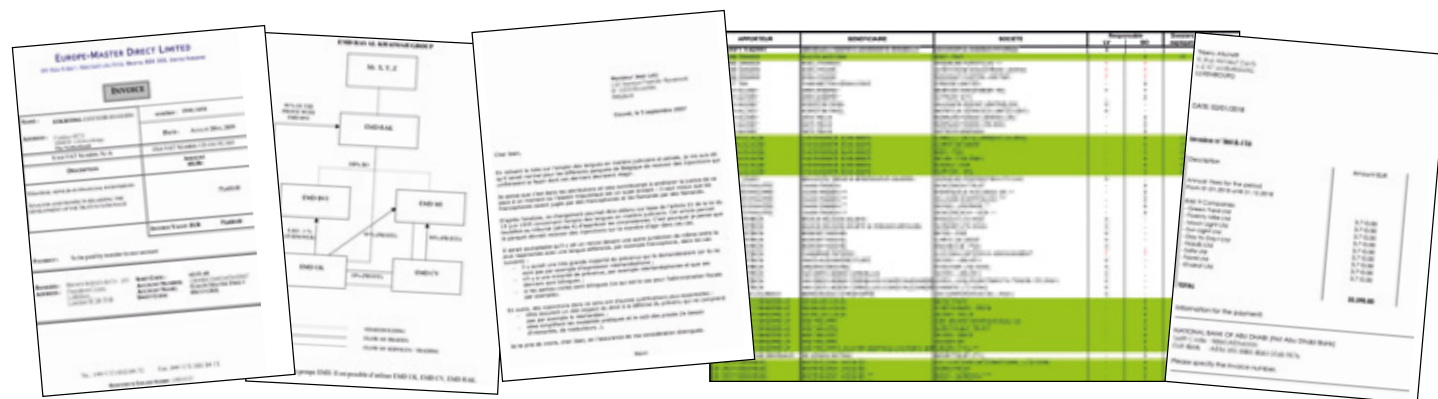
## « JE NE SUIS PAS CONCERNÉ PAR DES ACTES ILLÉGAUX »

L'expert comptable et conseiller fiscal Guy Ollieuz est mis en cause dans notre enquête. Nous l'avons confronté à nos informations. Celles reprises dans l'article et d'autres qui le concernent. S'agissant du rapatriement en Belgique de la société Vandalia Invest, il prétend être tout à fait étranger à cette opération. Pour le reste, voici sa réponse :

« Je ne suis pas concerné par des actes illégaux. Bien que tenu par le secret professionnel, je peux vous dire que j'ai de fait mis des clients en relation avec Henri de Croÿ que j'ai rencontré au début des années 1990. A l'époque, il était fiscaliste spécialisé en droit international auprès de la banque Degroof Luxembourg. J'ai pu, à cette occasion, apprécier sa compétence dans le cadre d'une opération tout à fait respectueuse de la législation fiscale applicable en Belgique.

« Par la suite, il a quitté la banque Degroof et je l'ai recommandé à divers clients à la recherche d'une compétence sur le plan international. Les missions pour lesquelles des clients ont sollicité mon avis ont toutes été réalisées dans la plus stricte légalité. Il s'agissait d'opérations relevant de la planification patrimoniale en dehors de tout contexte d'évasion fiscale ou de blanchiment d'argent.

« Les structures mises en place étaient diligentées et entièrement gérées par l'équipe de M. de Croÿ. Il n'est pas impossible que certains clients aient confié à Henri de Croÿ une mission sans m'en informer et dont ils n'étaient d'ailleurs pas tenus de m'informer car elle ne présentait aucun lien avec les activités déployées en Belgique. Je ne puis assumer la responsabilité des montages fiscaux réalisés par certaines personnes en collaboration avec Henri de Croÿ sous prétexte que je les aurais mis en relation. Je n'aurais jamais pu imaginer que M. de Croÿ ait pu commettre les actes qui lui sont actuellement reprochés et que je réprovoie totalement. Si j'avais su tout cela, je n'aurais certainement pas entretenu la moindre relation avec lui. » FL







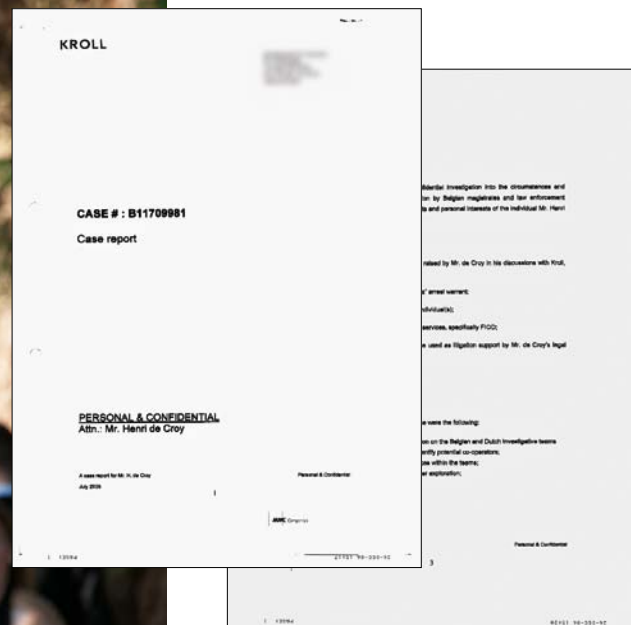
Le prince lors d'une réception au château d'Azy dans la Nièvre, propriété de sa famille.

# « DUBAÏ PAPERS »

## COMMENT LE PRINCE HENRI DE CROÏ A TENTÉ DE TORPILLER L'ENQUÊTE QUI LE VISAIT POUR FRAUDE FISCALE EN BELGIQUE

Les «Dubai Papers», révélés en France par L'Obs, rebondissent en Belgique. Ces documents désignent le prince Henri de Croÿ comme l'homme au cœur de ce réseau international d'évasion fiscale. Certaines de ces archives, demeurées jusqu'ici inédites, font apparaître la tentative du prince de manipuler la longue procédure judiciaire dont il a fait l'objet il y a quelques années dans notre pays. Paris Match les a consultées.

Une enquête de **Frédéric Loire** @fredloore avec François Labrouillère à Paris



Le rapport de Kroll adressé au prince de Croÿ, qui trahit une stratégie d'infiltration et de manipulation de l'enquête qui le visait.

**D**eux cent mille fichiers, des mémos, des mails, des lettres, des télécopies : le contenu de ce qu'on appelle désormais les «Dubai Papers» constitue un nouveau «leak» farouche, mis au jour par l'hebdomadaire français L'Obs en septembre de l'année dernière. Pourquoi Dubaï ? Simplement parce qu'en février 2017, l'Etat émirati a été le théâtre de l'arrestation d'un homme d'affaires russo-suisse qui sera le détonateur de toute l'histoire.

L'enquête de nos confrères français dévoilent les rouages d'une «tentaculaire lessiveuse» ayant permis de soustraire au fisc les fortunes de dizaines de bénéficiaires. Dans le dossier, apparaissent les noms de personnalités de premier plan telles que Flavio Briatore, ex-patron des écuries de F1 Benetton et Renault ; l'émir qatari Abdullah Ben Khalifa al-Thani ; David Mills, avocat spécialiste des paradis fiscaux de Silvio Berlusconi ; le président du Congo-Brazzaville Denis Sassou-Nguesso ; les protagonistes de l'un des volets de l'affaire Areva en France ; ou encore le directeur suisse du Libyan African Portfolio (LAP), l'un des fonds d'investissement du régime Kadhafi, cité aussi dans la saga des «fonds libyens» en Belgique.

Cette nébuleuse a pour nom Helin. Il s'agit d'une société spécialisée dans la gestion de patrimoine, désormais visée par une enquête préliminaire du parquet

financier français pour blanchiment de fraude fiscale, ouverte à la suite de ces révélations. Outre les célébrités mentionnées, les «Dubai Papers» renferment les identités d'une ribambelle de clients fortunés (dont des Belges), au nombre desquels figurent notamment des dirigeants d'entreprises, de riches héritiers, des oligarques russes et des aristocrates qui, tous, ont tenté de se faufiler sous les radars de l'administration fiscale en vue d'échapper à l'impôt.

Dans une interview accordée au quotidien suisse Le Matin en octobre dernier, le fondateur du groupe Helin s'est défendu d'être à la tête d'une boîte noire de la finance internationale. Il déclare : «Je n'ai pas mis en place un système de blanchiment d'argent ou de fraude fiscale. Helin pratique l'optimisation fiscale, comme toutes les fiduciaires et les banques suisses. Ce n'est peut-être pas très moral pour certains, mais ce n'est pas illégal.»

«Optimisation fiscale», «recherche de la voie la moins imposée», le refrain est connu en Belgique. Et pour cause : l'homme qui a créé Helin en 2007 n'est autre que le prince Henri de Croÿ-Solre (61 ans). Membre de la noblesse belge, il a davantage défrayé la chronique judiciaire que la mondaine ces dernières années en raison du procès fleuve qui l'a conduit devant plusieurs tribunaux belges. Il y était poursuivi en compagnie d'autres prévenus dans le cadre d'un énorme dossier de fraude fiscale présumée remontant aux années 1990 : l'affaire dite des «sociétés de liquidités».

Tout au long de ce feuilleton judiciaire, le prince de Croÿ n'a cessé de marteler ce qui constitue encore aujourd'hui sa ligne de défense, à savoir qu'il se livre à de l'ingénierie fiscale et non à de la fraude caractérisée. Et la cour d'appel de Liège a fini par lui donner raison en 2015, après bien des péripéties. Ceci malgré un jugement en première instance à Bruxelles, au terme duquel il avait été reconnu coupable d'avoir éludé 75 millions d'euros d'impôts, en spoliant de leurs avoirs dix-huit entreprises florissantes grâce à un montage complexe associant sociétés offshore et paradis fiscaux. Le délinquant financier patenté, désigné comme tel dans le premier jugement qui le condamnait à trois ans de prison et dix d'interdiction professionnelle, s'est ainsi vu réhabilité en ingénieur professionnel de la finance par la grâce d'un arrêt définitif.



Géraldine Whittaker, l'associée du prince chez Helin, une habituée elle aussi des fêtes à Azy.

### « A3 » et « Madame W »

Au moment où la justice belge ruinait une quinzaine d'années d'enquête sur les montages financiers élaborés par de Croÿ et consorts, ce dernier avait quitté le royaume depuis belle lurette, s'employant depuis la Suisse d'abord, l'Angleterre ensuite (où il réside désormais), à faire d'Helin ce que les «Dubai Papers» font apparaître comme un vaste système international d'évasion fiscale.

A partir de 2007 donc, en sa qualité de directeur et tandis qu'il était inculpé en Belgique, le prince a démarché personnellement de très nombreux clients parmi les mieux nantis. Il les attirait en leur faisant bien entendu miroiter la possibilité de mettre leur magot à l'abri du fisc. Puis finissait de les convaincre de lui confier leurs actifs en les rassurant sur la qualité de ses associés, à commencer par une dame A priori insoupçonnable, Géraldine Whittaker, présidente du «W Trust» et désignée comme «Madame W» dans les alias utilisés par les dirigeants du

groupe afin d'épaissir l'écran de fumée autour d'eux.

Se partageant entre Neuchâtel, en Suisse, et l'île anglo-normande d'Alderney où elle réside, Géraldine Yvonne Whittaker passe pour une philanthrope richissime qui distribue les libéralités via sa fondation, Elysium. Décorée de l'ordre de l'Empire britannique, chevalier des Arts et des Lettres et de la Légion d'honneur, elle a ses entrées à Buckingham Palace et à l'Élysée. Cette ancienne banquière a fait toute sa carrière dans la haute finance. Elle fréquente Henry de Croÿ (ou «A3», selon son pseudo chez Helin) depuis les années 1980. Elle fut alors sa supérieure hiérarchique à la banque Mees Pierson, celle-là même que l'on verra plus tard apparaître dans le fameux dossier des sociétés de liquidités en Belgique.

Par la suite, ils ne se sont plus quittés. Lorsqu'il crée Helin (initialement baptisé Jawer) et l'installe en Suisse, Henry de Croÿ gère depuis longtemps déjà les intérêts du «W Trust» en compagnie de son frère, Emmanuel de Croÿ. La crise financière de 2008 et l'intensification de la lutte contre les paradis fiscaux européens pousse «HdC» à délocaliser les activités de la société. Helin s'envole l'année suivante pour atterrir à Ras Al Kaimah, le plus petit des Emirats arabes unis, mais pas le moins attractif en matière d'offre de services offshore.

En 2012, sans doute en raison de ses déboires avec la justice belge, le prince troque la direction d'Helin (qu'il confie officiellement à Géraldine Whittaker, dont le conseil affirme qu'elle a été manipulée) contre une fonction moins en vue



Henri de Croÿ lors d'un pèlerinage à Rome, où il salue le pape François.



de «consultant». Une couche d'opacité supplémentaire, mais dans les faits, tout indique que c'est lui qui continue à en tenir les rênes, entouré et conseillé par une série d'avocats fiscalistes et d'apporteurs d'affaires. Sur place, à Ras Al Kaimah, il dépêche son plus fidèle lieutenant : le Français Bernard Ouazan. Ex-banquier lui aussi, il n'est pas inconnu en Belgique. Loin s'en faut même, puisque lors du procès de Croÿ, le parquet le désignait très directement comme l'homme de paille au cœur des montages incriminés.

Il n'est dès lors pas étonnant que les combines sophistiquées proposées aux entrepreneurs par le tandem de Croÿ-Ouazan et finement analysées par L'Obs – c'est-à-dire l'émission de fausses factures par des entités du groupe Helin afin de réduire fictivement le bénéfice des entreprises clientes – s'apparentent dans une certaine mesure à celles imaginées quinze ans auparavant par les deux compères dans le cadre de l'affaire des sociétés de cash. Bernard Ouazan est actuellement sous le coup d'une mise en examen pour «blanchiment d'abus de biens sociaux et de fraude fiscale en bande organisée» dans l'enquête Areva, du nom de l'ex-multinationale française du secteur de l'énergie. L'un de ses anciens directeurs des mines et client d'Helin est suspecté de «corruption privée» par la justice française.

C'est là qu'entre en scène un autre Belge bien connu, Georges Forrest, l'homme d'affaires à la tête d'un empire industriel et minier en Afrique. Outre-Quévrain où il a été inculpé en décembre, on le soupçonne d'avoir versé une commission de 1,5 million d'euros, par l'entremise d'Helin, à l'ex-directeur

des mines d'Areva, dans le cadre d'une opération conduite par ce dernier en Centrafrique. Et c'est Ouazan qui aurait fait en sorte de masquer la transaction.

### Les barbouzes du prince

Parmi la masse des «Dubai Papers», ces documents provenant des archives du prince de Croÿ auxquels Paris Match a eu accès, certains, sidérants, concernent la fameuse procédure judiciaire relative aux sociétés «HdC», dont les avocats n'ont eu de cesse à l'époque de dénoncer le procès inéquitable fait à leur client, n'a pas hésité durant ces années-là à recourir à des méthodes pas très... nobles (voire carrément illégales) pour parvenir à faire capoter l'enquête qui le visait. Dignes du film «Les Barbouzes», différents courriers et rapports trahissent une véritable stratégie d'infiltration et de manipulation.

Tout d'abord, le prince a fait appel à des enquêteurs privés et à des sociétés d'intelligence économique et de gestion de risques, Control Risks Group et le célèbre cabinet américain Kroll Associates. L'une comme l'autre disposent d'un réseau de succursales à travers le monde et emploient de nombreux détectives en col blanc chargés de mener des enquêtes souterraines, le plus souvent dans le domaine financier.

C'est en tout cas ce dont témoignent deux rapports confidentiels adressé à «HdC». L'un (Control Risks) daté de juin 2001, alors même que l'intéressé fait l'objet d'un mandat d'arrêt international lancé par la Belgique en avril; l'autre (Kroll), rédigé en juillet 2006, l'année de l'arrestation et de l'incarcération préventive du prince. Ils sont signés par S.M., un ancien officier des services de renseignement hollandais ayant travaillé successivement pour les deux boîtes entre 2001 et 2008, en tant que consultant chez Control Risks jusqu'en 2003, ensuite chez Kroll comme responsable du bureau de Bruxelles en charge du Benelux. Questionnés à ce propos, Kroll n'a pas donné suite et Control Risks Group nous a répondu ne pas trouver trace d'une quelconque mission remplie pour le compte du prince. Quoi qu'il en soit, ces rapports interpellent.

Dans le premier, il est simplement question d'«informations concernant la recherche confidentielle relative à votre situation légale en Belgique ainsi que celle de votre famille». Néanmoins, son auteur paraît très bien renseigné sur l'état

d'avancement de l'instruction. Il écrit: «Les enquêteurs sont surchargés de travail, mais semblent être confiants. Comme une de nos sources l'a dit: "Ils sentent le sang." En outre, les enquêteurs semblent montrer le sentiment qu'ils amènent devant la justice de vrais criminels.» S.M. recevait-il des infos directement de l'intérieur du groupe d'enquête? Il se dit en tout cas confiant dans la capacité de ses «sources» à lui fournir des «renseignements confidentiels de haut niveau» au sujet des «procédures judiciaires et actions de recherche contre vous et/ou votre frère».

Autre objectif listé par le second rapport: «Interroger les sources coopératrices identifiées au sein des équipes». La question de la présence d'une taupe parmi les enquêteurs se pose, surtout lorsque S.M. évoque les «sources de Kroll au sein des autorités répressives belges» d'après lesquelles, poursuit-il, «il serait très difficile de trouver une preuve incriminante d'un comportement délictueux ou non professionnel de la part du parquet». Il fait au surplus état d'une possible «animosité entre les enquêteurs et leurs supérieurs hiérarchiques, à savoir le juge d'instruction et son bureau». Il précise toutefois que les chances d'assister à un déballage public avant le procès «sont insignifiantes». Très prosaïquement, le prince de Croÿ cherche non seulement à infiltrer l'enquête, mais par la même occasion à trouver le moyen de la torpiller!

Ensuite, «HdC» va aller encore plus loin. Il prend contact avec une autre société de renseignement économique, l'entreprise Diligence, fondée en 2000 par un ancien espion de Sa Majesté, Nick Day, qui la dirige depuis Genève. Ce citoyen britannique a fait carrière dans les forces spéciales de la Royal Navy et au service du contre-espionnage (le MI5), avant de prendre un nouveau virage professionnel.

### Opération «Le siffleur»

Si l'on en croit certaines déclarations publiques du CEO de Diligence, son action serait tout entière au service de la lutte contre les fraudeurs, les criminels de la finance occulte, les avocats et les banquiers véreux. Il est dès lors cocasse de le retrouver dans un document intitulé «Espionnage Anthonissen Idées Nick\_Martin». De quoi s'agit-il? D'un fax de cinq pages en anglais qui lui est adressé le 28 septembre 2012, et en préambule

duquel il est fait mention d'une récente discussion auquel Henri de Croÿ et lui ont participé peu de temps auparavant.

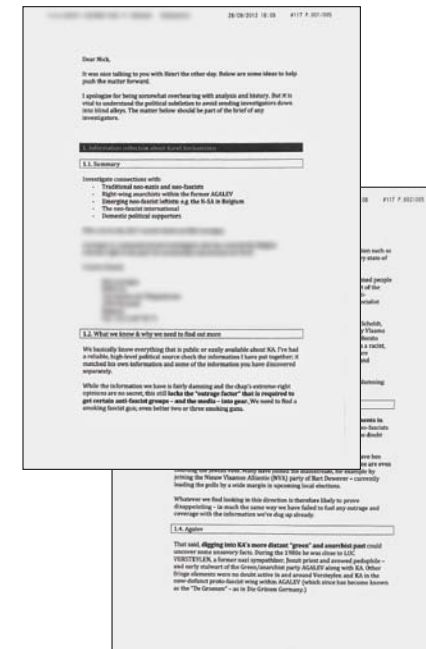
Pour le reste, le courrier a les allures d'un plan de bataille destiné à définir les contours d'une enquête à mener sur Karel Anthonissen, à l'époque directeur de l'antenne gantoise de l'Inspection spéciale des impôts (ISI), le fleuron du service public fédéral Finances, chargé de traquer la fraude fiscale grave et organisée. C'est lui et son équipe d'enquêteurs qui ont débusqué l'affaire des sociétés de liquidités.

En substance, il est question de confier à une agence bruxelloise de détectives privés le soin d'investiguer sur les liens qu'entretiendrait le patron de l'ISI Gand avec l'extrême droite. Car, selon l'auteur de la note adressée à Nick Day, Karel Anthonissen, sous couvert de sa réputation de «gauchiste», serait en réalité un fervent supporter de la droite ultranationaliste flamande la plus radicale, raciste et antisémite. Bref, pour le dire trivialement: un fach. Il en veut pour preuve ses écrits dans la revue

### D'ANCIENS BARBOUZES, DES DÉTECTIVES PRIVÉS ET L'ENTOURAGE DU PRINCE ONT CONJUGUÉ LEURS EFFORTS POUR TENTER DE FAIRE CAPOTER L'ENQUÊTE

't Scheldt, le relais des mouvances de l'ultradroite en Flandre. Le rédacteur du document se dit d'autant plus sûr de ses informations qu'il prétend les avoir vérifiées auprès d'«une source politique de haut niveau».

Malgré tout, il en faudrait davantage, d'après l'intéressé, pour démasquer Anthonissen. Il écrit: «Bien que les informations dont nous disposons soient assez accablantes et que les opinions d'extrême droite de ce type ne soient pas un secret, il manque le facteur d'indignation nécessaire pour faire réagir certains groupes antifascistes et les médias. Nous devons trouver deux ou trois pistolets fumants.» Et pour cela, il a une idée: dénicher de nouveaux liens de connexité entre le directeur régional de l'ISI et l'extrême droite, aussi bien en Belgique qu'à l'étranger. Puis, publier celles-ci sur un blog bilingue (français/néerlandais) à créer, qui prendrait la forme d'une plateforme web militante destinée à dénoncer l'infiltration de l'appareil d'Etat par des éléments de la droite radicale. «On com-



Le projet destiné à faire passer le patron de l'ISI Gand pour un extrémiste de droite.

mencerait avec notre homme», précise l'auteur. Il songe même à s'inspirer de sites antifascistes, notamment le bien connu Résistances.be de Manuel Abramowicz. Enfin, il suggère un titre: «Le siffleur» en français, «De fluiten» en néerlandais.

Si tout ceci n'est pas une opération de déstabilisation visant à salir Karel Anthonissen de même qu'à ruiner le crédit de l'enquête qu'il a diligentée à propos d'Henri de Croÿ et des autres prévenus, ça y ressemble furieusement. En définitive, «Le siffleur» n'a jamais vu le jour, mais ce qu'il aurait dû colporter a de toute évidence percolé jusque dans les tribunaux, puisqu'au procès du prince, ses avocats ont déposé des pièces du même acabit. Sans succès. Pour sa part, l'ex-responsable gantois de l'ISI nie toute connivence avec l'extrême droite: «Certains de mes écrits ont de fait été publiés par 't Scheldt, mais ils l'ont été également par les jeunes socialistes de Flandre occidentale, Groen et Apache (site d'investigation journalistique, ndr)», explique-t-il. «Pour le reste, je revendique le droit à



Géraldine Whittaker en présence de la reine d'Angleterre.

l'expression pour les agents de l'Etat et, à ce titre, je n'ai jamais caché ma proximité avec les Verts. Je rappelle qu'un procès pour défaut de neutralité m'a été fait en raison de mes opinions politiques et la cour d'appel de Gand a rejeté l'argument de partialité».

Selon les «Dubai Papers», un homme est omniprésent dans cette communication de crise. Il s'agit d'un certain Martin du Bois de Vroylande, dont le prénom apparaît dans l'intitulé de la note concernant Karel Anthonissen. Ce sexagénaire, qui se présente comme «new-yorkais de naissance et ixellois d'adoption», est un ami de longue date de «HdC». Son nom figure d'ailleurs en compagnie de celui de Nick Day sur une liste d'invités prestigieux au château d'Azy, dans la Nièvre, propriété de la famille des princes de Croÿ où ils organisent des fêtes somptueuses. Plutôt curieux pour quelqu'un qui se présentait sur une autre liste, celle de la locale Ecolo d'Ixelles aux dernières élections communales. A la tête d'une agence de conseil et de communication dans le domaine des affaires publiques internationales fondée à Bruxelles en 2016, il revendique une carrière dans ce secteur, en plus d'une activité d'une quinzaine d'années comme reporter au Wall Street Journal.

Un autre document extrait des «Dubai Papers», signé de son nom cette fois, reprend grosso modo l'argumentaire dirigé contre Karel Anthonissen et conclut à son propos: «C'est une taupe infiltrée au cœur même de l'appareil d'Etat fédéral belge.»

Nous aurions aimé interroger Henri de Croÿ que nous ne sommes pas parvenus à joindre. Quant à son avocate belge, M<sup>e</sup> Michèle Hirsch, elle n'a pas donné suite à nos demandes répétées. Nous lui aurions par exemple demandé des explications au sujet d'un listing qui inventorie méthodiquement les médias belges (dont Paris Match) ayant publié des articles sur les déboires judiciaires du prince avec, en regard, l'identification de leurs sources supposées. Méthode de flicage? Martin du Bois, lui non plus, n'a pas souhaité se confronter à nos informations. Pas plus que Nick Day. Sans doute, mieux que quiconque, savent-ils que le silence est d'or. ■

L'émission «Pièces à conviction» de France 3, diffusera, ce mercredi 29 mai à 23 h 40, une enquête du journaliste Pascal Henry sur les «Dubai Papers» intitulée «Le Prince et la Banquière».





## « Dubaï Papers »

Le prince Henri de Croÿ lors d'une réception donnée en son château d'Azy. Autour de lui, beaucoup de Belges : associés, clients et rabatteurs.

# PLONGÉE AU CŒUR D'UN INCROYABLE RÉSEAU DE COMPLICITÉS EN BELGIQUE

Les « Dubaï Papers » dévoilent la participation des avocats d'affaires Thierry Afschrift et Arnaud Jansen aux activités du groupe Helin, le circuit d'évasion fiscale présumée d'Henri de Croÿ aux Emirats arabes unis. S'y ajoute Jean Lotz, ancien haut magistrat expert en matière de lutte contre la fraude, étrangement proche du « Prince noir ». Paris Match poursuit ses révélations sur le versant belge de l'énorme « leak » financier révélé en France par « L'Obs » l'an dernier. Après la justice française qui a ouvert une enquête pour blanchiment de fraude fiscale, la Belgique embraye à son tour. Le parquet fédéral a ouvert une information judiciaire en vue d'obtenir les pièces aux mains des magistrats du parquet national financier (PNF) à Paris.

Une enquête de **Frédéric Loore**

**E**n 2009, lorsque s'ouvre devant le tribunal correctionnel de Bruxelles le mégaprocès dit des « sociétés de liquidités » (quinze ans d'enquête pour débusquer un détournement d'impôts présumé de 75 millions d'euros), l'un des serpents de mer de la lutte antifraude en Belgique, on est encore très loin de se douter que son principal prévenu, le prince Henri de Croÿ, s'emploie à développer en secret son « club financier » très privé. Cette année-là, il met la clef sous le paillason de la SA Jawer à Couvet, une commune du canton de Neuchâtel, pour s'en aller créer Helin Group à Ras Al-Khaimah (« RAK »), aux Emirats arabes unis, où le climat fiscal est encore plus clément que celui de la Suisse.

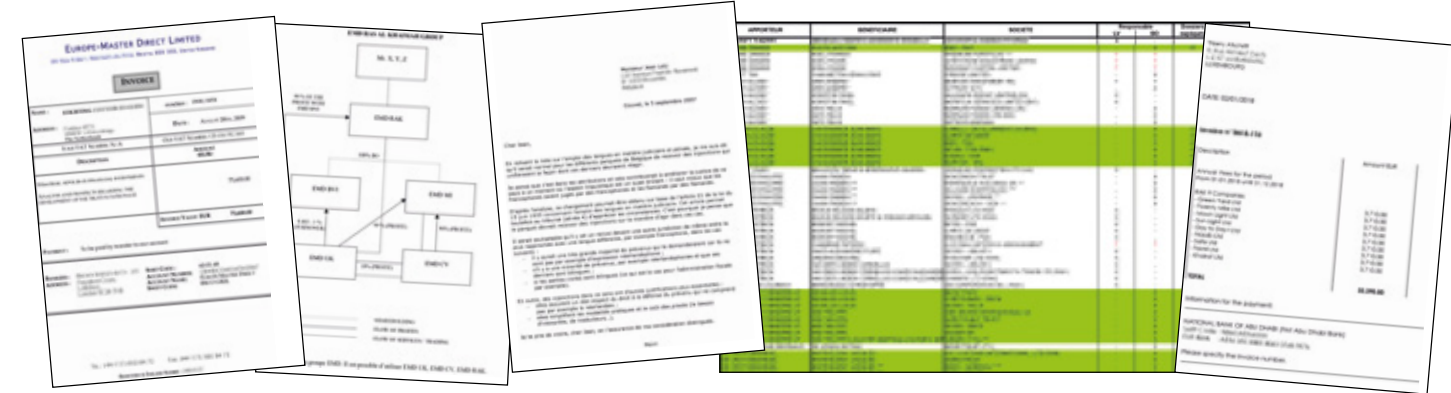
On découvre donc à présent que durant toute la durée de ce fameux procès qui trouvera son épilogue en 2015, « HdC » a tranquillement poursuivi le développement de sa nébuleuse émiratie avec le concours de son réseau de rabatteurs. Ce qui ne l'empêchera toutefois pas de marteler au fil des audiences, relayé par ses avocats, qu'en aucun cas ce qu'il pratique ne s'apparente à de la fraude organisée, mais constitue de l'optimisation fiscale licite. Présumé innocent, c'est du reste ce qu'il continue de prétendre à l'heure actuelle au sujet de ses activités chez Helin.

Le prince de Croÿ n'a pas hésité à mettre en œuvre des procédés pour le moins déloyaux afin de torpiller l'enquête marathon ayant conduit à son procès. C'est ce que montrent les « Dubaï Papers », auxquels Paris Match a eu très largement accès (notre dossier du 29/05/2019). Mais ce n'est pas tout. Nos récentes investigations permettent désormais de décrypter le rôle trouble joué à l'époque par certains protagonistes lors du procès et en marge de celui-ci.

Trois hommes se retrouvent sur le devant de la scène. Le premier est le plus connu du trio. Il s'agit de M<sup>e</sup> Thierry Afschrift, l'avocat choisi initialement par « HdC » pour assurer sa défense. Fiscaliste très réputé, il est également consultant, administrateur de sociétés, auteur et conférencier. Il a ses bureaux sur l'avenue Louise à Bruxelles, mais son association créée en 1994 regroupe une vingtaine de plaideurs spécialisés et dispose de représentations à Luxembourg, Genève, Madrid, Tel-Aviv et Hong Kong. En 2011, elle a même figuré dans le classement des cent « Most Impressive Firms » établi par la revue World Finance. A juste titre, car son fondateur est une réelle pointure dans son domaine, dont on s'arrache à prix d'or les conseils et les services. A condition toutefois d'adhérer à la doctrine antifiscale qu'il répand dans les prétoires où il intervient comme

Quoi qu'il en soit, après bien des péripéties, la cour d'appel a fini par le blanchir. Le tribunal de première instance l'avait pourtant reconnu coupable d'avoir frauduleusement éludé l'impôt en déposant dix-huit entreprises florissantes de leurs actifs au travers d'un savant montage de sociétés offshore et de paradis fiscaux. Le délinquant financier patenté, désigné comme tel dans le sévère jugement initial qui le condamnait à trois ans de prison et à dix ans d'interdiction professionnelle, s'est ainsi vu réhabilité en ingénieur professionnel de la finance par la grâce d'un arrêt définitif.

### Enquête torpillée



pénaliste, dans les « think tanks » qu'il fréquente assidûment et dans les médias qui le sollicitent régulièrement. Un positionnement idéologique emprunté au mouvement libertarien qu'il assume et revendique pleinement, jusqu'à s'afficher au volant d'un Hummer rutilant immatriculé « No Tax ».

Rien de problématique en soi, à cette réserve près que Thierry Afschrift est en même temps professeur de droit fiscal à l'ULB, conseiller suppléant à la sixième chambre (fiscale) de la cour d'appel de Bruxelles et expert auprès des autorités à ses heures. C'est sous ces différentes casquettes qu'il ne se prive pas d'exercer son ascendant dans les milieux académique, judiciaire et politique.

Le deuxième acteur s'appelle Arnaud Jansen. Avocat lui aussi, spécialisé en droit des affaires, cet ancien membre du conseil de discipline du barreau de Bruxelles et de Nivelles. En outre, il a présenté sa candidature à la succession du bâtonnier de l'ordre francophone en 2020. Lors du procès de Croÿ, il s'est prêté à une basse manœuvre dilatoire destinée à différer son issue, voire à la compromettre définitivement. Comment ? Par un coup de billard à trois bandes. Après une tentative avortée de faire récuser la présidente du tribunal correctionnel siégeant en première instance, M<sup>me</sup> Annick Baudri, Thierry Afschrift s'était inopinément dessaisi de la défense des intérêts du prince au profit de son confrère Arnaud Jansen. Lequel n'était autre que... le beau-frère de la présidente.

Fatalement, devenant malgré elle l'« alliée » de l'avocat de l'une des parties, la juge s'était retrouvée face à l'obligation de se déporter. L'objectif poursuivi était double : obtenir un autre magistrat plus en phase avec les thèses antifiscales de la partie défenderesse, mais aussi renvoyer l'affaire aux calendes grecques, compte tenu du temps nécessaire à son successeur pour étudier un dossier particulièrement volumineux et technique. Finalement, le conseil de l'Ordre des avocats avait décidé de décharger M<sup>e</sup> Jansen de la défense du prince.

Le troisième personnage est un haut magistrat retraité depuis septembre 2009 : Jean Lotz, ancien agent de l'Inspection spéciale des impôts (ISI). Il a terminé sa carrière comme avocat général près la cour d'appel de Bruxelles et membre du réseau d'expertise du collège des procureurs généraux pour les affaires pénales financières. A l'époque du

procès de Croÿ, il n'est concerné ni de près ni de loin par celui-ci, mais au grand étonnement de la partie civile notamment, on le voit plus d'une fois venir aux audiences soutenir ostensiblement le prince. Une attitude équivoque étant donné sa fonction antérieure, mais qui s'explique maintenant à la lecture des « Dubaï Papers ».

### A la table des financiers noirs

Les fameux fichiers révèlent tout d'abord que ces trois hommes ont entretenu des relations avec Henri de Croÿ sur une longue période. Des relations manifeste-

Les « Dubaï Papers » renferment 160 000 fichiers. L'arrière-boutique du groupe Helin est bien moins reluisante que sa vitrine.

(Suite page 76)

## CE QU'ILS RÉPONDENT À PARIS MATCH

**N**ous avons confronté à nos informations les personnes mises en cause dans notre enquête. Voici leurs réponses en substance.

Jean Lotz confirme ses liens avec Henri de Croÿ. Il dit avoir fait sa connaissance par l'entremise de leurs épouses respectives, la sienne étant argentine et celle de « HdC » péruvienne. « Elles nous ont rapprochés et nous sommes devenus amis, ce qui ne veut pas dire que nous faisons des affaires ensemble, ni même que nous partageons les mêmes idées politiques ou religieuses », souligne l'ex-magistrat.

Concernant la lettre que le prince lui adresse en 2007, Jean Lotz répond : « Il était question de l'emploi des langues en matière judiciaire, soit la loi de 1935. Bien qu'ayant fait le droit, Henri a peu pratiqué et n'était donc pas au fait de cette loi. Il est tout à fait normal que l'on soit jugé dans la langue que l'on parle. » Le fait que le prévenu numéro un dans une affaire de fraude fiscale l'interpelle directement n'était pas selon lui constitutif d'un conflit d'intérêts à l'époque : « C'était un ami et il était présumé innocent. Si l'on devait ne plus fréquenter ses amis lorsqu'ils ont commis une entourage, on en aurait peu. » Quant à la présence dans son immeuble d'un homme de paille impliqué dans le réseau de « HdC », M. Lotz nous assure l'avoir ignoré. « Ce monsieur était mon voisin, en effet », convient-il, « mais j'ignorais tout de ses activités que vous me décrivez. Ça doit être dû au système mis en place par Henri de Croÿ, qui était d'une opacité extraordinaire. »

S'agissant enfin de la participation de Jean Lotz à la réception au château d'Azy en compagnie de clients de Helin, celui-ci explique : « J'étais retraité à l'époque. J'y étais comme ami et je n'étais pas le seul. Maintenant, Henri avait également invité des clients, tant mieux pour lui. » En résumé, pour l'ancien avocat général : « Je n'étais qu'une connaissance d'Henri de Croÿ, parmi d'autres. Il a bien essayé de me convaincre du bien-fondé de ses sociétés, mais je me suis toujours tenu à l'écart de ses affaires. A mon avis, celles-ci ont dû dévier pas mal par la suite. »

Thierry Afschrift indique que les dix offshore ont été créées pour le compte de clients non belges et dans le but de réaliser des opérations commerciales qui n'ont finalement pas eu lieu. Selon lui, « il s'agissait de sociétés réservées qui n'ont pas servi ». Pour le reste, M<sup>e</sup> Afschrift est moins disert, mais invite Paris Match à le rencontrer en son cabinet afin d'examiner les dossiers plus en détail. Il affirme toutefois toujours s'en tenir à son strict rôle de conseiller juridique et fiscal sans jouer le rôle d'apporteur d'affaires, ni prendre part à aucun montage financier illicite.

Quant à Arnaud Jansen, il nous dit être dans l'impossibilité de faire le moindre commentaire : « Je suis tenu par le secret professionnel. » FL





M. Thierry Afschrift, l'avocat fiscaliste le plus en vue de Belgique, est désigné par les « Dubai Papers » comme apporteur d'affaires d'Henri de Croÿ.

ment très amicales. En octobre 2006, par exemple, Thierry Afschrift est invité à un déjeuner campagnard au château familial de Sivry-Rance, « avec les enfants », précise l'invitation que lui adresse le prince. Jean Lotz, alors qu'il est encore en poste, conserve des liens étroits avec « HdC » après son inculpation dans l'affaire des sociétés de liquidités, sa cavale pour échapper à un mandat d'arrêt international et sa détention préventive à la suite de son interpellation à l'aéroport de Lyon en 2006. En 2013, le magistrat figure d'ailleurs parmi les

convives du prince lors d'une somptueuse réception privée donnée en l'honneur des 18 ans de sa fille au château d'Azy, la propriété de la famille de Croÿ-Solre dans la Nièvre.

Ce jour-là, Jean Lotz est assis à la table « Manizales », selon l'intitulé du marque-place épinglé au tableau qui indique aux invités où s'installer.

Autour de lui, toute une brochette de financiers noirs, clients de Helin, bénéficiaires d'offshores et autres apporteurs d'affaires. Arnaud Jansen est lui aussi de la partie, assis à la table « Pasto » en compagnie de Martin du Bois, l'un des hommes impliqués dans le projet de sabotage de l'enquête visant Henri de Croÿ (Paris Match du 29/05/2019). L'année précédente, Jansen et du Bois ont vraisemblablement répondu à une autre invitation. Leurs noms se trouvent en tout cas sur une liste de personnes conviées à un cocktail au domicile privé bruxellois de... Jean Lotz. Le prince n'y apparaît pas, mais certains de ses amis et de ses proches y sont repris, parmi lesquels l'un de ses coprévenus au procès des sociétés de liquidités, ainsi que l'avocat de son frère Emmanuel de Croÿ, également poursuivi. Pratiquement tout ce petit monde se retrouvera au château d'Azy.

Résumons : un avocat général, magistrat de référence au niveau de la juridiction d'appel pour les dossiers financiers, fréquente de très près (avant et après sa retraite) les personnes poursuivies pour l'une des plus importantes affaires de fraude fiscale présumée qu'a connue la Belgique. Parmi celles-ci, le prince de Croÿ qui, à la même époque, développe son circuit d'évasion fiscale aux Emirats. Précisons que nulle part dans les « Dubai Papers », on ne trouve trace d'une quelconque participation de Jean Lotz à ce circuit. Mais sa proximité avec Henri de Croÿ pose tout de même de graves questions.

Ainsi d'ailleurs que le courrier que lui adresse ce dernier le 5 septembre 2007 et qui débute par « Cher Jean ». Il est ensuite question de l'emploi des langues en matière pénale. « Il serait normal pour les différents parquets de Belgique de recevoir des injonctions qui unifieraient la façon dont ces derniers devraient réagir », écrit le signataire. Et il ajoute : « Je pense que c'est dans tes attributions et cela contribuerait à améliorer la justice de ce pays à un moment où l'aspect linguistique est un

sujet brûlant : il vaut mieux que les francophones soient jugés par des francophones et les Flamands par des Flamands. » Nous ne savons rien des suites réservées à cette missive, mais on se souviendra que si Bruxelles a finalement hérité du dossier des sociétés de liquidités pourtant entièrement instruit à Anvers, c'est précisément parce qu'après avoir parcouru toutes les étapes du processus judiciaire en néerlandais sans jamais soulever la question linguistique, les prévenus francophones l'ont subitement invoquée pour obtenir, en janvier 2009, le renvoi du dossier devant le tribunal correctionnel de la capitale. Ce qui a eu pour effet de freiner la Justice.

## Avocats rabatteurs

Arnaud Jansen ne s'est visiblement pas contenté d'assister aux fêtes au château d'Azy. Il ressort des « Dubai Papers » qu'il a pris part de façon assidue aux activités du réseau Helin. Pareillement son confrère Thierry Afschrift. L'un et l'autre pouvaient-ils ignorer la nature du business des sociétés Jawer/Helin ? Le nombre et le contenu de mails échangés entre eux deux, Henri de Croÿ et ses collaborateurs, laissent peu de place au doute. Notamment lorsqu'en date du 15 septembre 2009, M. Afschrift adresse une longue note au prince explicitement intitulée « Méthodes de protection contre l'échange de renseignements en matière fiscale ». Une sorte de vade-mecum destiné à se prémunir contre les mesures visant à limiter le secret bancaire et à lutter contre l'évasion fiscale. Et de préciser : « Les documents communiqués en annexe le sont à mon initiative et ne constituent pas des consultations. »

Ensuite, les deux avocats sont répertoriés, dans un fichier Excel des archives du prince de Croÿ, comme « apporteurs » de clients belges désireux de constituer une société offshore à Ras Al-Kaimah. L'une au profit d'une famille ayant fait fortune dans le secteur des jeux de hasard, l'autre au bénéfice du dirigeant d'une holding active dans la distribution de puces téléphoniques. Dans le premier cas, le donneur d'ordre est M. Afschrift, selon un mail du 21 septembre 2007 dans lequel le prince de Croÿ écrit à deux de ses associés ainsi qu'à son frère : « Maître Afschrift nous a demandé de constituer une société offshore RAK avec un compte idéalement en Suisse. Le nom de la société doit être de type arabe et neutre. » Suit alors le descriptif du montage : « La société va acquérir 100 % des actions d'une société belge qui elle-même détient une société espagnole qui elle-même détient des terrains de chasse en Espagne. La société RAK va émettre des obligations O coupon qui seront souscrites par une société H29 luxembourgeoise. Avec les fonds reçus, cette dernière rachètera 100 % des titres de la société belge. » Par la suite, les courriers témoignent de l'implication à tous niveaux de l'avocat fiscaliste, jusqu'à valider le nom arabisant proposé pour l'offshore et s'occuper de la répartition des droits entre les différents bénéficiaires économiques.

Dans le second cas, c'est M. Jansen qui joue les entremetteurs pour son client, un homme d'affaires. Un mémo l'atteste. On peut y lire : « Monsieur P. m'a été présenté par Arnaud Jansen dont il est le client. Je les ai rencontrés à Bruxelles mercredi 5 novembre 2008. » Plus loin, le document détaille la structure financière du client et inventorie les options qui lui sont proposées afin de réduire frauduleusement sa charge fiscale et de profiter de son argent enfoui dans les sables du désert émirati. Il est question, en substance, d'un système de cartes de débit anonymes lui permettant de retirer auprès d'un distributeur automatique en Belgique son propre cash, préalablement trans-

féré via une offshore sur le compte d'une filiale opaque de Helin qui se charge de créditer les cartes. Le recours à une société écran du groupe, utilisée notamment pour émettre de fausses factures pour différents clients, fait également partie de l'arsenal de solutions. Détail piquant : l'une des sociétés de « P. », ainsi qu'une autre appartenant à l'un de ses hommes de paille, ont toutes deux été domiciliées dans l'immeuble bruxellois de... Jean Lotz. Coïncidence ?

Les surprises ne s'arrêtent pas là. Les « Dubai Papers » inventorient dix compagnies installées à RAK, créées en 2011 et toutes rattachées à Thierry Afschrift. A quel titre ? L'avocat est-il le bénéficiaire de ces sociétés ? Agit-il en tant que mandataire ? En tout état de cause, plusieurs documents font apparaître que pour la mise à disposition de ces dix offshores, le groupe Helin facture ses honoraires directement à la société de Thierry Afschrift à son adresse du Luxembourg, à hauteur de 189 448,21 euros pour la période 2013 à 2018.

Un autre mémo attribué à « HdC » et daté de mai/juin 2014 implique de nouveau l'« Association Afschrift » dans la création d'une société RAK devant servir à occulter un magot de 2,7 millions d'euros hérité par l'ex-maîtresse du vice-président défunt d'un grand groupe industriel franco-belge. En tout état de cause, la description du montage envisagé ne correspond pas à ce que le cabinet Afschrift vante copieusement sur son site internet : « Le choix légal pour la voie la moins taxée. »

## Poupées russes

Les « Dubai Papers » illustrent le savoir-faire des frères de Croÿ et de leur équipe en matière d'« ingénierie financière ». Le moins que l'on puisse écrire, c'est qu'ils ne manquent pas d'imagination dès lors qu'il s'agit d'échapper aux « fiscards ». On s'y perd dans les méandres des structures gigognes qu'ils empilent telles des poupées russes.

Bon nombre de leurs montages reposent sur une société pivot dont Helin se sert comme d'un écran de fumée pour masquer ses transactions. Il s'agit d'Europe-Master Direct Limited (EMD). L'entité principale est basée à Bristol, en Angleterre (EMD UK), mais elle possède une société sœur aux îles Marshall (EMD MI), paradis fiscal bien connu dans l'océan Pacifique. Schématiquement, le principe du tour de passe-passe destiné à enfumer tout le monde est le suivant : EMD UK adresse des factures bidon au client d'Helin en vue de diminuer substantiellement son bénéfice taxable dans le pays d'origine (par exemple la Belgique). Ce dernier acquitte les factures et garnit dès lors la trésorerie d'EMD UK, soumise logiquement à la taxation britannique. Sauf qu'en vertu d'un accord de partenariat légalement enregistré auprès du HRMC (le fisc anglais), seul 1 % du bénéfice entre dans la base imposable d'EMD UK. Les 99 % restants sont perçus par EMD aux îles Marshall, où ils sont exonérés d'impôts. Il ne reste plus alors à Helin qu'à prélever une commission de 5 % sur les montants déviés avant de faire retomber le solde dans l'escarcelle de son client, directement ou via une ou plusieurs

offshores paradisiaques, selon les cas.

C'est dans une variante de ce schéma que l'on voit apparaître M. Arnaud Jansen. Entre 2008 et 2010, il intervient pour le compte d'une « stichting » (fondation) basée aux Pays-Bas. Cette dernière détient une filiale elle-même actionnaire d'un important holding actif (entre autres en Belgique) dans le secteur de l'édition, de la presse, de la production audiovisuelle et des logiciels de loisirs. Le but de l'opération consiste à rémunérer secrètement une personne dont l'identité est codée. Dans quel but ? Rien dans les « Dubai Papers » ne permet de le savoir. Toutefois, d'après les écritures comptables, la somme totale s'élève au minimum à 270 300 euros, entièrement maquillée par de la fausse facturation.

Arnaud Jansen a pris une part active dans cette affaire, étant à l'initiative de la commande de deux des trois factures contrefaites adressées à la fondation hollandaise. Une première, de 160 500 euros, et une seconde dont il est fait mention dans un mail du 28 août 2009 rédigé par un employé de Jawer SA à l'adresse d'Emmanuel de Croÿ : « Arnaud Jansen m'a donné instruction d'envoyer une nouvelle facture de EMD à Stichting XXX pour 75 600 euros ». De fait, celle-ci se trouve en pièce jointe du courriel. Pour ses services, l'avocat bruxellois a touché une commission de 8 000 euros versée par une banque luxembourgeoise. C'est en tout cas ce que font apparaître les relevés bancaires détaillés et ce qui ressort clairement d'une série de mails échangés entre « HdC » et ses collaborateurs au sujet de cette somme : « Il s'agit d'une mise à disposition de fonds pour M. Jansen Arnaud » (12/06/2008), « C'est une rétro (NDLR : rétrocommission) que l'on doit pour une opération faite par EMD dans laquelle nous avons facturé une Stichting » (18/06/2008). ■ [@fredloore](#)

## NI VU, NI CONNU, JE T'EMBROUILLE

Le fameux « leak » dévoile un autre tripatouillage auquel est à nouveau directement associé M. Jansen. En apparence, il s'agit d'un litige entre une entreprise mouscronnoise, appelons-la « L. », et la SA Kauko International, ayant son siège aux Pays-Bas. Le litige porte sur le rachat et l'exploitation de marques textiles appartenant à Kauko pour un montant de 250 000 euros. Le différend se conclut en septembre 2010 par un protocole d'accord soumis au tribunal de commerce, au terme duquel « L. » s'engage à honorer le paiement des indemnités dues à Kauko en échange de la cession des marques.

Mais les apparences sont volontairement trompeuses. On découvre en effet que « L. » a pour conseil Arnaud Jansen, tandis que la partie adverse est représentée par celui qui est actuellement son principal collaborateur. De surcroît, il s'avère que Kauko International est l'une des sociétés écrans du groupe d'Henri de Croÿ, créée pour dissimuler des opérations de défiscalisation frauduleuse de royalties. Or, l'un des bénéficiaires de ces montages n'est autre que... l'administrateur de « L. » !

Plus fort encore : pour donner de la consistance au vrai-faux litige entre les deux sociétés, M. Arnaud Jansen rédige lui-même une citation à l'encontre de « L. » – son client, donc – qu'il transmet ensuite à la SA Kauko, en la pressant de demander à son conseil de l'introduire à l'audience du 8 septembre 2010 du tribunal du commerce. Dans un mail du 26 juillet précédent, l'avocat croit nécessaire de préciser : « Je ne puis intervenir en raison d'un conflit d'intérêts. » On ne peut mieux dire.

Peu après, le protocole d'accord met fin au litige factice et invite le tribunal à valider la transaction. Le boss de « L. » n'a plus qu'à faire verser par sa société belge les 250 000 euros auprès de Kauko, qui prélèvera sa commission et reversera le confortable reliquat sur le compte détenu par l'intéressé dans une banque privée à Luxembourg. Ni vu, ni connu, je t'embrouille. FL